



Paris le 3 novembre 2008

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur François NOGUE
Directeur Général des Ressources Humaines
34 rue du Commandant Mouchotte
75014 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Sur de nombreux sujets, la situation sociale dans notre entreprise est devenue fortement conflictuelle.

L'exemple crucial, révélateur, est celui du fret.

Certes, l'équilibre économique de cette activité, que vous appelez maintenant « branche », est en déficit et des évolutions sont nécessaires.

C'est pourquoi la F.G.A.A.C. a adressé il y a 2 mois un courrier au directeur du Fret, Luc NADAL pour l'informer des pistes d'amélioration de notre service ferroviaire qu'il nous semble possible d'explorer et de porter à la négociation.

Conjointement, la CFDT, la CFTC et la F.G.A.A.C. ont interpellé le Secrétaire d'Etat aux transports, Dominique BUSSEAU pour l'informer de la situation et proposer une possible concertation sur les bases de ce courrier.

Mais, nonobstant ces courriers, et la forte opposition des Agents de Conduite représentés par la F.G.A.A.C. et la CFDT, vous persistez à imposer une modification de la réglementation du travail des cheminots, en réécrivant l'article 49 du RH 0077.

Cette modification prendrait la forme d'un décret dont le texte, qui ne nous est pas encore parvenu, serait présenté, et discuté, lors de la réunion de la Commission Nationale Mixte prévue le 12 novembre 2008.

Monsieur le Directeur Général, lors de la Table Ronde du 23 mai, la CFDT et la F.G.A.A.C. porteuse d'un préavis de grève reconductible, vous ont pourtant **signifié très clairement leur opposition à cette régression.**

Le Président G. PEPY a préféré alors « lever le stylo ».

Selon nos informations, le texte envisagé aujourd'hui reprendrait globalement les propositions faites par la direction de l'entreprise lors de cette même table ronde.

Ce texte était et reste inacceptable.

Non seulement il remet en cause l'équilibre physiologique des agents par une augmentation déraisonnable des limites maximales, mais il porte un risque pour la sécurité des circulations.

De plus, et même si nous notons des restrictions d'utilisation fortes par rapport au projet initialement envisagé, liste limitée des dérogations, obligation de fonctionnement des instances telles CHSCT et Comité du Travail, périmètre circonscrit aux conducteurs volontaires du fret, les garanties pour les non-volontaires, en particulier de rémunération, de parcours professionnel, et de charge de travail, ne sont pas apportées.

Monsieur le Directeur Général, vous imposez dans le même temps une autre évolution au Fret, sans doute plus insidieuse, que vous nommez « l'intégration industrielle », et qui porte en son sein la suppression de la spécificité Conduite, en rayant de la carte les établissements traction pour les diluer dans des établissements mixtes.

La CFDT et la F.G.A.A.C. refusent ce brassage des revendications qui ne reconnaîtraient plus les spécificités « métier » des conducteurs. La CFDT et la F.G.A.A.C. refusent également d'envisager des notations d'Agents de Conduite diluées dans un ensemble aussi peu représentatif des conducteurs.

C'est pourquoi, devant la situation fortement conflictuelle créée par ces évolutions unilatéralement imposées, la CFDT et la F.G.A.A.C. vous informent, par la présente, qu'elles engagent une Démarche de Concertation Immédiate sur ces sujets, afin de donner une ultime chance à la concertation.

Si cette ultime concertation échouait, c'est à un conflit d'envergure généré par la CFDT et la F.G.A.A.C. auquel la direction de l'entreprise s'exposerait.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre sincère considération.

CFDT

F.G.A.A.C.

Arnaud MORVAN

Bruno DUCHEMIN